Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-5.5-165

Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque avec la Société Ombr'Isère

Monsieur le Maire expose :

La Commune a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2024 afin de sélectionner une société qui installera et exploitera à ses frais exclusifs une couverture photovoltaïque sur les deux terrains de tennis Sud (terrains 3 et 4) du complexe sportif Jean Valois, route de Saint Quentin,

Après analyse, la société retenue en octobre 2024 est la société Ombr'Isère ayant été créée pour développer des projets de centrales photovoltaïques principalement sur ombrières ou en toitures. Ces projets permettent aux acteurs publics de valoriser leurs espaces sans aucun investissement et de répondre aux enjeux du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) récemment mis en place.

Dans le cadre de cet AMI et des futurs travaux, la Commune doit signer une convention d'occupation temporaire du domaine public afin d'acter la mise à disposition à la Société Ombr'Isère de tout ou partie des tènements correspondants et ce afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution en vue de la commercialisation de l'électricité ainsi produite.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

La convention est conclue pour une durée de trente (30) ans à compter de la date de mise en service de la centrale photovoltaïque.

Aussi,

Vu les articles L2213-1 et L3213-3 et L3221-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les deux terrains de tennis Sud du complexe sportif Valois à intervenir avec la société Ombr'Isère,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à venir et nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à l'exécution des travaux et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

